



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le lundi 5 mai 2025, à 19 h 00, à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) JOX 2C0, sous la Présidence de madame la Mairesse Carole Robert.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice et Maureen McEvoy ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

Madame la Mairesse Carole Robert constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

**2025-05-082 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 5 MAI 2025**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié avec l'ajout suivant :

- 9.1 Pour affecter une somme de 6 000 \$ des excédents accumulés non affectés – Célébrations de la Fête du Canada – 1^{er} juillet 2025

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

--- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions sur les sujets à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 28.

**2025-05-083 POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 tel que présenté.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



ADMINISTRATION

2025-05-084 POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2025-04 - AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS - COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 175 115,01 \$ - COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 152 504,40 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 mars 2025, la résolution portant le numéro 2025-03-051, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 2025-002, aux fins d'abroger et remplacer les règlements portant le numéro 2024-004 et leurs annexes déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du règlement portant le numéro 2025-002 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégataires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.6 du règlement portant le numéro 2025-002 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois d'avril 2025, portant le numéro 2025-04, totalisant une somme de 327 619,41\$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 175 115,01 \$.
4. Mentionne que le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois d'avril 2025, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 327 619,41\$.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

S/O

TRAVAUX PUBLICS

2025-05-085 POUR ATTESTER LA RÉALISATION DES TRAVAUX - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)



2025-05-085 CONSIDÉRANT QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Confirme que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
3. Souligne que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.
4. Approuve, le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
5. Indique que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
6. Mentionne que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
7. Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 5 faisant partie des présentes comportent des coûts réalisés véridiques.
8. Transmet copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
9. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-05-086 POUR AUTORISER L'INSPECTRICE EN URBANISME - FORMATION CERTIFICAT DE PRÉPOSÉE À L'AQUEDUC (OPA) - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 1 379.70 \$ « TAXES INCLUSES »



2025-05-086 CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Saint-Laurent – Formation continue et service aux entreprises offre une formation virtuelle d'une durée de 6 jours et ce, pour la période du 12 au 22 mai 2025 portant sur la qualification et la certification de la préposée à l'aqueduc qui veille à l'installation, à la réparation et à l'entretien des aqueducs sur le réseau de distribution;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable cette formation est conforme et obligatoire à la suite des exigences dudit règlement et dont l'application est sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de permettre à madame Mireille Bertrand, inspectrice en urbanisme, de suivre cette formation pour le bénéfice de la Municipalité.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise madame Mireille Bertrand, inspectrice en urbanisme, à suivre la formation virtuelle de 6 jours intitulée OPA – Préposée à l'aqueduc, dispensée par le Cégep de Saint-Laurent - Formation continue et service aux entreprises.
3. Décrète une dépense maximale au montant de 1 379,70 \$ « taxes incluses ».
4. Entérine l'autorisation du bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour payer l'inscription.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
6. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61000-454.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME

**2025-05-087 POUR TRANSMETTRE UNE
RECOMMANDATION MUNICIPALE
AUPRÈS DE LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
DU QUÉBEC (CPTAQ) - MATRICULE
4979-56-9847**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low a reçu une demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), aux fins de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur la propriété portant le numéro de matricule 4979-56-9847;



2025-05-087 CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité du Canton de Low doit émettre une recommandation motivée en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de ladite loi, dont ladite Municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, de la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire. Si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la Municipalité et hors de la zone agricole.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Transmet, sur la recommandation de l'Inspectrice municipale et l'approbation du bureau de la Direction générale, une recommandation favorable relativement à la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), aux fins d'utilisation à des fins autres que l'agriculture et ce pour la propriété portant le numéro de matricule 4979-56-9847 ainsi que le no de lot suivant au cadastre du Québec : 5 163 042.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

2025-05-088 POUR AFFECTER UNE SOMME DE 6 000 \$ DES EXCÉDENTS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS - CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE DU CANADA - 1^{ER} JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Low s'engage à soutenir la communauté dans ses célébrations de la Fête du Canada;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'aide financière n'a été soumise dans le cadre du programme de subvention « Le Canada en Fête » pour l'édition 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a reçu un don, au montant de 2 000 \$, en provenance de la Fondation Wesley M. Nicol, et qu'elle s'est engagée à remettre cette somme à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a reçu une commission, au montant de 4 000 \$, de la radio CHGA, et ce, pour sa participation à la dernière édition de l'As de Pique et que cette somme pourrait servir au financement des activités de célébrations du Canada en Fête;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale demande l'approbation d'affecter un montant de 10 000 \$ à même le surplus non affecté pour compléter la programmation prévue dans le cadre des célébrations de la Fête du Canada le 1^{er} juillet 2025;



**2025-05-088 PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Consent à utiliser le don de 2 000 \$ de la Fondation Wesley M. Nicol pour la tenue des activités de célébrations de la Fête du Canada le 1^{er} juillet 2025, de même que la commission reçue de la radio CHGA pour la participation de la Municipalité à la dernière édition de l'As de Pique.
3. Autorise la Directrice générale et Greffière-trésorière à affecter les excédents accumulés non affectés d'une somme de 6 000 \$ pour le financement des activités de célébrations de la Fête du Canada et à retourner au surplus non affecté les sommes disponibles suivant la tenue de l'événement.
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE, DOCUMENTS ET INFORMATION

S/O

--- **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

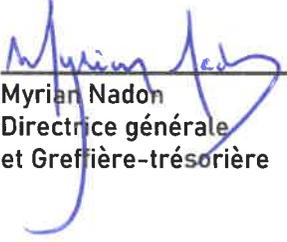
La période de questions débute à 19 h 34 et se termine à 19 h 39.

**2025-05-089 POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SÉANCE**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 19 h 40.

Adoptée.



Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière



Carole Robert
Mairesse